

Extrait du livre des délibérations de la 10^e séance extraordinaire du conseil municipal tenue en 2015, août, le 11, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absent : Gaëtan Dagenais, conseiller district numéro 1.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du service du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



Numéro 2015-08-284 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel Quevillon

Appuyé par Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h 30.

Adoptée unanimement.

Extrait du livre des délibérations de la 10^e séance extraordinaire du conseil municipal tenue en 2015, août, le 11, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absent : Gaëtan Dagenais, conseiller district numéro 1.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du service du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



**Numéro 2015-08-286 Autorisation de signatures – Bail d'occupation du lot 4 716 764
sis sur le boulevard de Melocheville**

Attendu la volonté de la Ville de Beauharnois de signer un bail d'occupation du lot 4 716 764 du Cadastre du Québec sis sur le boulevard de Melocheville à Construction J.P. Roy inc. aux fins d'activités de concassage;

Attendu que ledit bail est d'une durée de deux (2) ans au coût de 6 000 \$ par année à compter du 1^{er} septembre 2015 et qui prendra fin le 1^{er} septembre 2017;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail d'occupation;

Il est proposé par Patrick Laniel
Appuyé par Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu

D'autoriser le maire et la greffière à signer un bail d'occupation de lot 4 716 764 du Cadastre du Québec, situé sur le boulevard de Melocheville à Beauharnois en faveur de Construction J.P. Roy inc. d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} septembre 2015 et se terminant le 1^{er} septembre 2017 au coût de 6 000 \$ par année.

Adoptée unanimement.

Extrait du livre des délibérations de la 10^e séance extraordinaire du conseil municipal tenue en 2015, août, le 11, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absent : Gaëtan Dagenais, conseiller district numéro 1.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du service du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



**Numéro 2015-08-287 Autorisation de signature – Demande de subvention –
Programme de soutien aux installations sportives-Phase III**

Attendu l'essor marqué du développement du soccer à Beauharnois et dans sa région;

Attendu le plan de modernisation des infrastructures de la Ville de Beauharnois dans son plan d'actions 20/20;

Attendu la mobilisation soutenue de ce projet dans la communauté active, scolaire et associative de Beauharnois;

Attendu le dépôt, en juin 2015, du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III par l'entremise du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) permettant une contribution maximale de 50 % au projet;

Attendu la date limite d'un dépôt au programme fixée au 14 août 2015;

Attendu le dépôt de ce projet d'investissement par la Ville de Beauharnois dans son programme triennal d'investissements 2015-2016-2017;

Attendu les discussions et l'ouverture de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands à collaborer à ce projet par la cession de leur terrain en échange d'une période d'utilisation selon les paramètres établis par la Société québécoise d'infrastructure (SQI);

Attendu l'évaluation globale du projet au montant de 2 948 579 \$;

Numéro 2015-08-287

**Autorisation de signature – Demande de subvention –
Programme de soutien aux installations sportives-Phase III**

Il est proposé par Jacques Daoust
Appuyé par Patrick Laniel
Il est résolu

Que la Ville de Beauharnois autorise le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande de subvention auprès du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au montant de 1 474 289,50 \$.

Que la Ville de Beauharnois s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à défrayer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Adoptée unanimement.

Extrait du livre des délibérations de la 10^e séance extraordinaire du conseil municipal tenue en 2015, août, le 11, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absent : Gaëtan Dagenais, conseiller district numéro 1.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du service du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



Numéro 2015-08-288	Autorisation de signatures – Acquisition d'un terrain sis sur la rue Gagnon (P-3 862 205) – Construction d'un terrain synthétique
--------------------	---

Attendu l'essor marqué du développement du soccer à Beauharnois et dans sa région;

Attendu le plan de modernisation des infrastructures de la Ville de Beauharnois dans son plan d'actions 20/20;

Attendu la mobilisation soutenue de ce projet dans la communauté active, scolaire et associative de Beauharnois;

Attendu le dépôt, en juin 2015, du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III par l'entremise du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) permettant une contribution maximale de 50 % au projet;

Attendu la date limite de dépôt des projets fixée au 14 août 2015;

Attendu le dépôt de ce projet d'investissement par la Ville de Beauharnois dans son programme triennal d'investissements 2015-2016-2017;

Attendu qu'à des fins d'admissibilité, la Ville de Beauharnois doit démontrer sa volonté d'acquérir les espaces nécessaires à la réalisation du projet (voir plan ci-joint);

Attendu les discussions et l'ouverture de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands à collaborer à ce projet par la cession de leur terrain en échange d'une période d'utilisation déterminée et sans frais;

Numéro 2015-08-288 Autorisation de signatures – Acquisition d’un terrain sis sur la rue Gagnon (P-3 862 205) – Construction d’un terrain synthétique (suite)

Attendu que la valeur de la transaction visée par la démarche excède 100 000 \$ et doit donc obtenir l’autorisation du Ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) selon l’article 3 de la section 1 du chapitre II du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d’aliénation d’un immeuble d’une commission scolaire;

Attendu l’obligation de la CSVT de recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour disposer d’un immeuble selon l’article 41 de la section 4 de la *Loi sur les infrastructures publiques*;

Attendu la volonté de la Ville de Beauharnois de réaliser ce projet dans un horizon de cinq (5) ans;

Attendu que la réalisation de ce projet soit favorable aux clientèles respectives concernées ainsi qu’à toute la communauté locale et régionale;

Attendu l’élaboration d’un protocole d’utilisation identifiant les responsabilités communes des deux (2) parties;

Il est proposé par Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par Linda Toulouse

Il est résolu

Que la Ville de Beauharnois autorise le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois, la promesse d’achat et l’acte de vente formulée par la Société québécoise des infrastructures d’une partie du lot 3 862 205 du Cadastre du Québec, de l’école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois pour la construction d’un terrain synthétique à Beauharnois et toute la documentation y afférente.

Que la quittance complète du prix de vente soit accordée dès la signature de l’acte de vente.

Que la Ville de Beauharnois autorise le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois un protocole d’utilisation entre les deux (2) parties.

Adoptée unanimement.

Extrait du livre des délibérations de la 10^e séance extraordinaire du conseil municipal tenue en 2015, août, le 11, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absent : Gaëtan Dagenais, conseiller district numéro 1.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du service du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



Numéro 2015-08-289	Levée de la séance
---------------------------	---------------------------

Il est proposé par Michel Quevillon
Appuyé par Jacques Daoust
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 19 h 35

Adoptée unanimement.